

# APPEL À PROJETS 2020

DOCUMENT DE CADRAGE

OFFRE COLLECTIVE  
« BIENVENUE À LA RETRAITE »



Date de publication : 25 Août 2020

Clôture de la réception des candidatures : 25 Septembre 2020

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

[celine.lecoustre@carsat-nordpicardie.fr](mailto:celine.lecoustre@carsat-nordpicardie.fr)

La politique d'Action Sociale, menée par l'Assurance Retraite, vise à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser le bien vieillir des personnes retraitées socialement fragilisées autonomes relevant des Groupes Iso-Ressources (GIR) 5 et 6.

Cette orientation s'inscrit dans un contexte législatif avec la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement promulguée le 28 Décembre 2015 qui fait de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées un objectif majeur.

La Carsat Hauts-de-France propose une politique globale de prévention - accompagnement au vieillissement en considérant tout le champ de l'avancée en âge : santé, adaptation du logement, maintien du lien social, parcours résidentiels, etc., notamment à travers :

- La mise en place des partenariats pour mailler les territoires et assurer un repérage proactif des personnes fragilisées au moment du passage à la retraite avec l'appui du Service social régional, des agences retraite et des acteurs de proximité comme les CCAS et les Centres sociaux.
- Le renforcement continu de nos outils d'analyse territoriale et de détection des personnes fragilisées au moyen de l'observatoire de fragilité afin de mieux cibler les territoires d'intervention et de développer des offres proactives individuelles et collectives vers les publics identifiés comme (pré)fragiles ;
- La consolidation de parcours attentionnés adaptés aux besoins des retraités et couvrant l'ensemble des champs de la prévention de la perte d'autonomie « labelisés » par des experts et déployés par une structure inter régimes renforcée.



## AMBITION 2020 :

# RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS LORS DU PASSAGE A LA RETRAITE

Le passage à la retraite est un tournant de la vie qui implique une transformation de l'être dans son identité. En effet, un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, le lieu de socialisation sont modifiés et viennent ainsi bouleverser les habitudes, les repères et les rythmes de vie.

Par ailleurs, c'est aussi une étape clé au cours de laquelle les personnes sont réceptives à la promotion du vieillissement actif et c'est également un moment opportun pour déceler et anticiper très en amont certaines situations de fragilité.

La Carsat Hauts-de-France souhaite **accompagner les nouveaux retraités dans cette étape de la vie qui peut générer de nombreuses interrogations**, afin de les rassurer, de leur donner les moyens, et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, et de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies.

Il s'agit de les accompagner dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie en s'appuyant sur différentes thématiques repérées.

En 2020, la Carsat Hauts-de-France s'est donnée pour ambition de **développer une offre collective « Bienvenue à la retraite »** pour en faire, à terme, la porte d'entrée vers l'offre de prévention individuelle et collective, permettant un **repérage anticipé des fragilités / pré-fragilités**, lors d'une étape propice aux changements de comportements.

Cette offre de services « Bienvenue à la retraite » sera ainsi intégrée à l'offre de services globale d'accompagnement à la retraite qui sera déployée par la Carsat.

En effet, un des principaux enjeux pour la Carsat est de mettre en place une **politique de prévention ambitieuse via un développement des actions de prévention et une détection accrue des fragilités**.



## CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2020

La Carsat souhaite **expérimenter et tester une nouvelle offre « Bienvenue à la retraite » en direction des jeunes retraités et en partenariat avec les Centres Sociaux**, à travers le lancement de cet appel à projets 2020.

Cet appel à projets a pour objectif **d'impulser et soutenir la mise en œuvre de cycles d'ateliers « Bienvenue à la retraite » visant à accompagner les seniors nouvellement retraités.**

Cet appel à projets est uniquement à **destination des centres sociaux.**

Le déploiement de cette nouvelle offre fera l'objet d'une expérimentation jusque courant 2022, avec une priorité donnée aux publics et territoires fragiles.

Cette expérimentation permettra d'évaluer la mise en œuvre de cette nouvelle offre et ajuster le contenu avant un déploiement « plus généralisé »



Les projets proposés devront veiller à :

- Proposer des moments d'échange et de partage autour d'un professionnel qualifié où chacun peut apporter son expérience,
- Apporter des informations précises et des conseils personnalisés pour améliorer le bien-être au quotidien, à travers des rencontres interactives, ludiques et conviviales,
- Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global,
- Diffuser le plus tôt possible des messages de prévention,
- Faire émerger de nouveaux projets et de nouvelles envies,
- Créer des liens - à travers un moment convivial - avec des seniors qui partagent les mêmes préoccupations,
- Favoriser la participation sociale, l'utilité sociale et développer et entretenir le lien social,
- Amener les seniors à adopter les bons comportements pour une bonne santé et une meilleure qualité de vie,
- Favoriser l'ouverture culturelle, l'échange et les partages de savoir-faire entre générations,
- Transmettre des informations (accès aux droits, ressources, aides, ...) avant et après l'arrivée à la retraite.
- Etc.



## CADRE DE L'OFFRE COLLECTIVE « BIENVENUE A LA RETRAITE »

Les projets proposés doivent respecter le cadre général et les objectifs présentés ci-dessous, conformément au référentiel national en vigueur (cf. annexe).

Les cycles d'ateliers « Bienvenue à la retraite » doivent comporter :

- Un **temps fort sur le passage à la retraite** qui s'adresse à un large public,
- **5 modules sous format ateliers collectifs** (3 modules socle aux thématiques imposées et 2 modules complémentaires à proposer).

Les besoins des populations et ressources locales étant très hétérogènes selon les territoires, les projets proposés devront être adaptés selon les contextes locaux.

Les centres sociaux devront faire des propositions d'organisation, de contenu, d'animation en veillant à respecter les thématiques ci-dessous et les grands objectifs à atteindre :

### OFFRE DE BIENVENUE À LA RETRAITE

#### 1 TEMPS FORT SENIORS AUTOUR DU PASSAGE A LA RETRAITE

Ce temps fort s'adressera à un large public.  
Les objectifs de ce temps seront de :

- ✓ Sensibiliser les retraités aux éléments clés du bien vieillir et à l'importance de suivre un parcours de prévention global
- ✓ Organiser un temps d'échange sur le passage à la retraite et ses enjeux
- ✓ Animer un moment convivial entre seniors partageant les mêmes préoccupations

##### Module 1 :

«Approche psychosociale de la retraite» / «Activités et projets, importance du lien social»

##### Module 2 :

«Accès et maîtrise du numérique»

##### Module 3 :

«Prendre soin de sa santé»

##### Module 4 :

(thématique à proposer)

##### Module 5 :

(thématique à proposer)

## OBJECTIFS À ATTEINDRE

### Module 1 :

#### « Approche psychosociale de la retraite »

#### « Approche psychosociale de la retraite »

- Favoriser le travail de transition vers la retraite
- Estimer sa place dans l'environnement social (statut social, identité sociale)
- Prendre connaissance des changements liés au passage à la retraite : baisse de revenus, vie de couple (nécessité pour les personnes en couple de se repositionner à l'arrivée à la retraite), rôle dans la famille (relations aux enfants, parents), etc.
- Gérer et organiser son rythme et son mode de vie, pour mieux en profiter

#### « Activités et projets, importance du lien social »

#### « Activités et projets, importance du lien social »

- Donner un sens à sa retraite : appréhension de cette tranche de vie
- Développer de nouvelles activités : artistiques, culturelles, sportives etc.
- Aborder le bénévolat, le besoin d'utilité sociale : freins et motivations
- Avoir des projets : engagement social, familial, projet collectif, personnel (prendre soin de soi, profiter de son temps libre, projets de découverte...)
- Permettre de renforcer les liens familiaux, sociaux
- Permettre d'élargir son cercle relationnel

### Module 2 :

#### « Accès et maîtrise du numérique »

- Qualifier les acteurs sur les différents usages liés au numérique, acculturation des publics à la transition numérique
- S'appuyer sur les savoir-faire reconnus en travaillant sur la dimension inter-générationnelle (partage de savoir-faire (trucs et astuces) des plus jeunes vers les retraités et entre publics retraités )
- Renforcer la maîtrise du numérique, suite à la crise liée à la COVID et lutter contre l'isolement des seniors

### Module 3 :

#### « Prendre soin de sa santé »

- Délivrer des messages essentiels sur la prévention du vieillissement (bienfaits de l'activité physique, de l'activation cérébrale, de l'hygiène alimentaire, des relations avec les autres) afin de permettre aux jeunes retraités de mieux vivre leur retraite.
- Tendre vers une démarche active de prévention des risques et des maladies et prendre soin de sa santé
- Permettre aux participants de s'informer, identifier les comportements favorables, évaluer les besoins, envies, capacités d'actions

Les modules 4 et 5 sont des séances complémentaires dont les thématiques seront proposées en s'appuyant sur les besoins repérés sur les territoires.

La Carsat Hauts-de-France encourage particulièrement les ateliers sur les deux thématiques suivantes :

#### Modules complémentaires 4 et 5

#### ■ Séance : « Appui sur les démarches administratives, juridiques... et gestion budgétaire »

- Information sur les droits, les ressources, etc... à l'arrivée à la retraite
- Gérer l'impact budgétaire de la retraite dans le quotidien

#### ■ Séance : « Bien vivre chez soi, confort et économie d'énergie... »

- Connaître des astuces et conseils pour un logement pratique,
- Adopter des gestes et postures favorables,
- Être informé des derniers conseils en économies d'énergie.

## PUBLIC CIBLÉ

Conformément au référentiel national, l'offre proposée vise les **publics seniors autonomes (GIR 5 – 6) à partir de 55 ans** :

- Jeunes retraités, partis à la retraite depuis 6 mois à 2 ans,
- Vivant dans la région des Hauts de France.

Il est important de veiller à ce que la période d'entrée (6 mois à 2 ans) en retraite soit respectée, dans la mesure où les retraités n'ayant pas encore pris leur retraite ou ceux étant à la retraite depuis quelques années n'ont pas forcément les mêmes problématiques et questionnements.

Les bénéficiaires pourront être accompagnés d'un conjoint ou d'un proche, dans la mesure où ce dernier est à la retraite ; son apport d'expérience peut être enrichissant pour le groupe.

Ces ateliers collectifs devront concerner en priorité des **publics retraités « fragilisés »** (isolement, précarité économique, isolés des services publics...). À cette fin, en complément du ciblage réalisé par les Centres Sociaux, la Carsat réalisera la promotion de ce partenariat vers les publics fragiles sur les territoires des Centres Sociaux retenus dans le cadre de l'Appel à projets.



**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

W40392-001-2003 - 21 juillet 2020

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

En moyenne, les modules s'adresseront à un groupe de 12 à 15 personnes (sauf pour le temps fort).

Selon les thématiques abordées et les configurations envisagées, le nombre de participants par module pourra être variable.

En fonction de l'évolution de la situation particulière liée à la COVID, le nombre de participants pourra être adapté selon les recommandations qui seront en vigueur.

## PORTEURS CIBLES ET TERRITOIRES PRIORITAIRES

Dans le cadre de cet appel à projets, trois niveaux de priorité de territoires ont été définis au regard du cumul de plusieurs indicateurs de « fragilité », notamment :

- L'indicateur de fragilité socio-économique 55 ans et plus,
- L'indicateur de fragilité comportementale.

**L'appel à projets 2020 s'adresse aux Centres Sociaux qui souhaitent déployer des cycles d'ateliers sur les territoires classés en niveau de priorité 1 et 2** (cf. annexe 1).

- Une priorité sera donnée aux centres sociaux implantés sur ces territoires prioritaires.
- Toutefois, en l'absence de centres sociaux présents physiquement sur ces secteurs prioritaires, les centres sociaux à proximité pourront déposer un projet pour mettre en place des cycles d'ateliers sur ces territoires.
- Une attention particulière sera apportée aux projets mutualisés, notamment sur les territoires où plusieurs centres sociaux sont identifiés sur une même ville,
- Tous les autres territoires ne figurant pas en priorité 1 et 2 ne sont pas éligibles à l'appel à projets 2020.
- Au regard du partenariat en place avec les fédérations des Centres Sociaux, une priorité sera donnée aux centres sociaux fédérés.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les cycles d'ateliers « Bienvenue à la retraite » seront à mettre en place entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2022. Les projets proposés devront intégrer au minimum 3 cycles d'ateliers

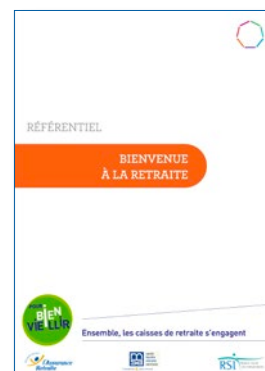
L'aide financière de la Carsat Hauts-de-France sera accordée aux centres sociaux dont le projet aura été retenu, sous la forme d'une subvention d'un **montant forfaitaire unique de 3 000 € par cycle d'atelier réalisé**.

- Aucune participation financière ne sera demandée aux participants.
- Le nombre de cycles d'ateliers financés par la Carsat Hauts-de-France dépendra des crédits disponibles.
- La subvention aura pour objet de contribuer à la couverture des dépenses de fonctionnement directement liées à la promotion, la préparation, la mise en place, l'animation, et l'évaluation des ateliers mis en place.
- Le versement de la subvention sera conditionné à la réalisation des cycles d'ateliers et à la production des justificatifs qui seront mentionnés dans la convention de partenariat,
- Ce montant forfaitaire intègre les frais inhérents à la réalisation du cycle d'ateliers et l'information générale apportée aux jeunes retraités.

## APPROCHE PEDAGOGIQUE SOUHAITÉE

Conformément au référentiel national, il est demandé de :

- Tenir un discours positif,
- Engager une démarche participative basée sur l'échange et une démarche positive favorisant la réflexion et l'expression des retraités sur leur propre situation,
- Créer un climat favorable aux échanges (présentation de l'animateur et des participants, présentation de l'objectif et du déroulement du module),
- Explorer les préoccupations, représentations et expériences des participants sur la thématique traitée,
- Apporter des informations et des exemples concrets : solutions, astuces, bonnes pratiques,
- Utiliser des outils favorisant l'interactivité.



Le présent Appel à projets « Bienvenue à la retraite » s'inscrit dans cadre du référentiel national notamment sur l'approche pédagogique et la formation des intervenants :

[https://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/1referentiel\\_bienvenuealaretraite\\_web\\_2016.04.pdf](https://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/1referentiel_bienvenuealaretraite_web_2016.04.pdf)



## LES CENTRES SOCIAUX, PARTENAIRES DE LA CARSAT HAUTS-DE-FRANCE, POUR INFORMER LES ASSURÉS

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale.

Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable, nous invitant par là-même à repenser l'organisation de nos services publics.

Le 25 Avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Service qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Face à ces nouveaux enjeux, la Carsat des Hauts-de-France a l'ambition de se réorganiser afin de s'intégrer dans ce dispositif et apporter une offre de services adaptée en fonction de son public et de son territoire, à travers trois objectifs stratégiques inscrits dans la COG 2018 – 2022 :

- Un **service public accessible**, fondé sur un maillage territorial garantissant la proximité des services de l'Assurance retraite, élargissant le public potentiel des services en ligne, exigeant et transparent sur la qualité et les délais de réponse ou de traitement des dossiers tout en maintenant, la gratuité des services ;
- Un **service public bienveillant**, fondé sur des parcours attentionnés, allant au-devant des assurés fragilisés, renforçant son action sociale en faveur du bien-vieillir, développant une offre de conseil personnalisée.
- Un **service public innovant**, performant en gestion, ouvert à toutes les coopérations entre les régimes de retraite, résolument tourné vers le numérique pour simplifier la retraite.

Afin de renforcer sa présence dans la proximité, la Carsat Hauts-de-France souhaite :

- Capitaliser sur les partenariats existants pour renforcer la proximité de son offre de service via les France Services,

- Nouer des partenariats avec des acteurs de proximité positionnés sur l'accompagnement de l'accès aux droits et l'accompagnement au vieillissement, comme les CCAS, mais également les Centres Sociaux,

Ainsi, les centres sociaux qui seront financés dans le cadre de cet appel à projets « Bienvenue à la retraite » **s'engageront à apporter des informations d'ordre général aux assurés** (préparant leur retraite ou déjà retraités), aux côtés de la Carsat Hauts-de-France.

Il s'agira également de :

- Détecter les personnes (pré)fragiles, précaires et/ou isolées et signaler leurs situations à la Carsat pour une prise en charge rapide.
- Faire le lien avec la Carsat Hauts-de-France en cas de repérage de situations complexes nécessitant une prise en charge rapide du dossier et/ ou un rendez-vous (selon les modalités qui seront précisées ultérieurement par la Carsat).
- Accompagner éventuellement les assurés en demande dans la compréhension et la réalisation de dossiers administratifs, et dans les démarches administratives liées au passage à la retraite (papier et numérique) : demande de retraite, demande d'ASPA, demande de pension de réversion.

La Carsat Hauts-de-France **accompagnera ses nouveaux partenaires** pour assurer cette mission d'information, à travers les axes suivants :

- Un partenariat renforcé avec la Carsat Hauts-de-France et des échanges réguliers afin de résoudre les situations complexes de manière réactive,
- La formation de référents au sein des centres sociaux, afin de disposer de toutes les informations actualisées sur les différentes offres de service de la Carsat,
- La mise à disposition d'une ligne et/ ou un mail dédié pour assurer l'orientation des situations complexes, nécessitant un accompagnement renforcé,
- Etc.

# CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES PROJETS

## CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS

Les critères sur lesquels la Carsat Hauts-de-France sera particulièrement vigilante sont :

- La capacité d'intervention géographique de la structure pour la mise en œuvre de ces cycles d'ateliers en tenant compte des disparités territoriales via l'observatoire des fragilités,
- La pertinence du projet proposé au regard des besoins et attentes des seniors et du diagnostic du territoire,
- La dynamique partenariale dans laquelle s'inscrit le projet :
  - Le projet devra s'inscrire en cohérence avec l'offre déjà existante sur le territoire,
  - Des axes de collaboration avec les acteurs locaux susceptibles de consolider ou de compléter les interventions sont à identifier,
- Les moyens humains affectés aux séances et la formation et la qualification des intervenants chargés d'animer les séances (compétences, ressources, ingénierie de projet...),
- La valorisation de la politique de la Carsat Hauts-de-France et de l'action engagée,
- Les outils de suivi et d'évaluation proposés.

Les projets retenus tiendront compte de leur conformité par rapport aux orientations prioritaires de la Carsat (Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV et Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat 2018-2022) et de la pertinence des conditions proposées pour leur mise en œuvre (objectifs, territoire, public, coûts, évaluation...).

## ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

Les porteurs de projet s'engageront à :

<b>Déploiement de l'offre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Respecter le cahier des charges de l'offre à déployer,</li><li>■ Réaliser les cycles d'ateliers dans leur intégralité et mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution,</li><li>■ Informer la Carsat Hauts-de-France et recueillir son accord avant sa mise en œuvre en cas de modification de projet ou de toute difficulté inhérente à la réalisation de celui-ci</li><li>■ Inclure, l'accès et l'usage aux nouvelles technologies dans un objectif d'acculturation et d'autonomisation des seniors.</li></ul>
<b>Suivi et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Fournir des données permettant le suivi et l'évaluation de l'action par la transmission d'éléments, et de bilans quantitatif et qualitatif.</li><li>■ Se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier de la part de la Carsat Hauts-de-France, le cas échéant.</li><li>■ Les centres sociaux qui bénéficieront d'un financement pourraient être amenés à intégrer les actions mises en place sur le site « Pour Bien Vieillir » (<a href="http://www.pourbienvieillir.fr">www.pourbienvieillir.fr</a>), permettant ainsi aux retraités vivant à leur domicile une visibilité de l'offre mise en œuvre à proximité de leur lieu de résidence.</li></ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Mettre en œuvre les moyens pour cibler les publics fragiles prioritaires dans le cadre de ces actions,</li><li>■ Faciliter la mobilité du public cible du projet : accessibilité des locaux, moyens de transport public/privé/solidaire disponibles ou à organiser ;</li></ul>



La loi ASV a permis le déploiement sur l'ensemble des territoires des Conférences des Financeurs copilotés par les départements et les ARS au sein desquels participent notamment les Caisses de retraite.

Ces **Conférences des Financeurs soutiennent les actions collectives liées à l'accompagnement au vieillissement sur les territoires**. Grâce à ces Conférences des Financeurs, les Centres Sociaux ont pu développer des actions collectives de prévention en direction des seniors.

La Carsat Hauts-de-France a souhaité orienter cet appel à projets sur le passage à la retraite compte tenu de sa mission fondamentale, en tant que Caisse de retraite.

Il a pour objet d'accompagner les jeunes retraités dans cette transition.

Cet appel à projets est complémentaire aux projets financés par les Conférences des Financeurs. Dans ce cadre, il est attendu des Centres Sociaux qu'ils puissent promouvoir à ces jeunes retraités les ateliers collectifs qu'ils déploient et qui peuvent être soutenus par les Conférences des Financeurs.

Il s'agit ainsi de permettre aux Centres Sociaux d'intégrer ces jeunes retraités dans des parcours prévention composés des cycles d'ateliers Bienvenue à la retraite financés par la Carsat Hauts-de-France et d'autres ateliers financés par les Conférences des Financeurs.

## PROCEDURE ET COMPOSITION DES DOSSIERS

### PROCEDURE ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Selon l'évolution du contexte lié à la COVID 19, le lancement de cet appel à projets pourra être « décalé » si les conditions ne sont pas réunies pour l'organisation d'ateliers collectifs.

L'étude et la validation des dossiers de demande de subvention se feront selon les modalités et échéances suivantes :

	ÉCHÉANCES
Lancement de l'appel à projets	25 Août 2020
Date limite de dépôt de candidature	25 Septembre 2020
Instruction et analyse des dossiers	Octobre 2020
Validation des projets en CASS	Novembre 2020
Envoi des notifications et démarrage des actions	Début 2021

- Dès réception du dossier, un accusé de réception de dépôt de candidature sera envoyé par mail. Seuls les dossiers complets seront étudiés.
- L'instruction et la sélection des projets seront réalisées par un comité de sélection interne.
- Toute décision de participation financière sera validée par la Commission d'Affaires Sanitaire et Sociale de la Carsat Hauts-de-France qui aura lieu au dernier trimestre 2020.
- À la suite de la validation de cette instance délibérante, une information sera communiquée par mail.
- Pour tout projet recevant un avis favorable par l'instance délibérante, l'engagement financier fera l'objet d'une convention entre la Carsat et le Porteur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires. La convention précisera les modalités financières, mais également les modalités de suivi et de partenariat.

Il est précisé également que :

- La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Carsat pour l'octroi d'une aide financière.
- Les actions achevées lors de la présentation du dossier ne peuvent pas faire l'objet d'un financement rétroactif.
- Les décisions prises par la Carsat ne font pas l'objet de recours.
- Les candidats s'engagent à ne communiquer que des informations exactes, réelles et sincères.

## MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

- Un dossier de candidature est à la disposition des porteurs de projets.
- Les documents de l'appel à projets sont téléchargeables sur notre site internet : <https://carsat-hdf.fr/>
- La demande de financement doit comprendre la transmission du dossier de candidature complété, dûment daté et signé ainsi que la liste des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.
- Tout dossier doit être reçu complet avant la date limite de réception des dossiers fixée, soit le 25 septembre 2020.
- Tout dossier incomplet (fiches non renseignées, pièces manquantes...) ne pourra être instruit.
- Le dossier de candidature finalisé sera à transmettre par voie dématérialisée en privilégiant les plateformes de téléchargement si nécessaire.
- La demande d'aide financière adressée fera l'objet d'un accusé de réception numérique.

Les demandes doivent être adressées au plus tard **le vendredi 25 Septembre 2020**

A l'adresse mail suivante : [celine.lecoustre@carsat-nordpicardie.fr](mailto:celine.lecoustre@carsat-nordpicardie.fr)

## LISTE DES PIECES ET CONSTITUTION DU DOSSIER

---

Courrier de demande de subvention daté, signé et indiquant obligatoirement le montant sollicité à la Carsat Hauts-de-France.

---

Dossier de demande de subvention dûment complété et signé

---

Statuts (liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau, ainsi que les récépissés de déclaration en préfecture et la publication au Journal Officiel)

---

Bilan et compte de résultat (association) ou le compte administratif (structure publique) de l'année N-1 signés du représentant légal de l'organisme

---

Rapport d'activité de l'année N-1

---

Attestation URSSAF attestant du paiement régulier des cotisations sociales et parafiscales de moins d'un an à la date de dépôt du dossier

---

Relevé d'identité bancaire ou postal

---

Devis des coûts d'intervention des ressources externes (si intervenants extérieurs)

---

CV des intervenants animateurs des ateliers

---

Plan de financement prévisionnel équilibré faisant apparaître le montant sollicité auprès de la Carsat

---

Des documents complémentaires pourront être demandés en fonction du projet déposé.

## LISTE DES TERRITOIRES RETENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2020

NIVEAU DE PRIORITÉ	DÉPARTEMENT	EPCI
1	Nord	CA Valenciennes Métropole
1	Nord	CA de la Porte du Hainaut
1	Nord	CA Maubeuge Val de Sambre
1	Nord	CC du sud de l'Avesnois
1	Nord	CC Cœur de l'Avesnois
1	Aisne	CA du St Quentinnois
1	Aisne	CC du pays des 3 Rivières
1	Aisne	CC des Portes de la Thiérache
1	Oise	CA du Beauvaisis
1	Oise	CA Creil Sud Oise
1	Oise	CC de l'Aire Cantilienne
1	Oise	CC du Pays Noyonnais

NIVEAU DE PRIORITÉ	DÉPARTEMENT	COMMUNE
2	Nord	Tourcoing
2	Nord	Villeneuve d'Ascq
2	Nord	Roubaix
2	Nord	Lille
2	Nord	Bourbourg
2	Nord	Grande Synthe
2	Nord	Dunkerque
2	Pas de Calais	Calais
2	Pas de Calais	Arras
2	Somme	Amiens

<b>NIVEAU DE PRIORITÉ</b>	<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>EPCI</b>
2	Pas de Calais	CABBALR
2	Pas de Calais	CA de Lens Liévin
2	Pas de Calais	CA du Boulonnais
2	Pas de Calais	CC de la terre des Deux Caps
2	Pas de Calais	CC du Haut Pays du Montreuillois
2	Pas de Calais	CA Hénin Carvin
2	Pas de Calais	CC des 7 Vallées
2	Nord	CA du Douaisis
2	Nord	CC du Caudrésis et du Catésis
2	Nord	CC Cœur d'Ostrevent
2	Nord	CC du Pays Solesmois
2	Somme	CA de la Baie de Somme
2	Aisne	CC de la Thiérache du Centre
2	Aisne	CC Thiérache Sambre et Oise
2	Aisne	CC du Canton d'Oulchy le Château
2	Aisne	CC du Chemin des Dames
2	Oise	CC de la Picardie Verte
2	Oise	CC des Sablons
2	Oise	CC du Pays des Sources
2	Oise	CC du Pays de Bray
2	Oise	CC du vexin Thelle
2	Oise	CA de la région de Compiègne et de la Basse Automne
2	Oise	CC du Plateau Picard
2	Oise	CC des deux vallées
2	Oise	CC Senlis Sud Oise
2	Oise	CC du Liancourtois
2	Oise	CC des Lisières de l'Oise
2	Oise	CC du Ternois